

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID: 031-213103153-20231212-2023_9_4-DE

**Séance du 12 décembre 2023
Délibération n° 9-4**

L'an deux mille vingt-trois le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
Mmes ARTIGUES Martine, NSIRI Marielle et BOUIN Florence

Excusés : Mr CARLINI Claude, FERRANDI François
Mme GUALTER Marie-Christine

Mr FERRANDI François donne procuration à CASTEX Jean
Mme GUALTER Marie-Christine donne procuration à NSIRI Marielle

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION DU 02 JUIN 2009
RELATIVE A LA CRÉATION DE LA RÉGIE DE RECETTE DU VILLAGE DE
VACANCES**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite aux recommandations émises par la Comptable publique, il convient d'abroger et remplacer l'acte de création de la régie de recettes au village de vacances de la Justale afin de se conformer à la réglementation en vigueur sur les régies.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'instituer une régie de recettes pour encaisser toutes les recettes du Village de vacances de la Justale.

Il précise que le régisseur et son suppléant percevront l'indemnité de responsabilité de maniement des fonds prévue pour les régisseurs de recettes.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'abroger et remplacer la délibération du 02 juin 2009
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre par arrêté toutes les modifications nécessaires à l'acte de la régie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre 0 Pour 13

Date de convocation : 06 décembre 2023
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

